

COMPTES ANNUELS DÉTAILLÉS

Période du

01/09/2021 au 31/08/2022

SAS NEXIOM AUDIT

76 78 rue de Reuilly

75012 PARIS

Siret: 50954459900053

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Signature :





Compte de résultat

Compte de résultat

Compte de résultat	du 01/09/2021 au 31/08/2022	du 01/09/2020 au 31/08/2021	Variation valeur 1
Vente de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	3 538 341	3 158 834	379 507
Production vendue	3 538 341	3 158 834	379 507
Chiffre d'affaires net	3 538 341	3 158 834	379 507
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	16 400	2 156	14 244
Reprises sur dépréciations et amortissements	11 610	24 042	-12 432
Transferts de charges	6 975		6 975
Autres produits	204	440	-236
Total des produits d'exploitation	3 573 530	3 185 472	388 058
Achat de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de mat. prem. et autres approv.			
Variation de stock (mat prem. et autres approv.)			
Autres achats et charges externes	-1 166 637	-881 881	-284 756
Impôts, taxes et versements assimilés	-49 021	-25 315	-23 707
Salaires et traitements	-1 585 272	-1 415 248	-170 024
Charges sociales	-643 137	-599 948	-43 189
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-18 225	-13 397	-4 828
Dotations aux dépréciations sur immobilisations			
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	-39 664	-15 823	-23 842
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Dotations d'exploitation	-57 889	-29 219	-28 670
Autres charges	-104	-34	-70
Total des charges d'exploitation	-3 502 061	-2 951 645	-550 415
Résultat d'exploitation	71 470	233 827	-162 357
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transférée			
Opérations en commun			
Produits de participations	20 100	75 995	-55 895
Prod. valeurs mob. et créances de l'actif immob.			
Autres intérêts et produits assimilés	452		452
Reprises sur dépréciations et tr. de charges			
Différences positives de change			
Prod. nets sur cess. de VMP			
Produits financiers	20 552	75 995	-55 442
Dotations financières aux amort. et dép.			
Intérêts et charges assimilées	-1 484	-1 968	483
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de VMP			
Charges financières	-1 484	-1 968	483
Résultat financier	19 068	74 027	-54 959
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	90 538	307 854	-217 316

Compte de résultat	du 01/09/2021 au 31/08/2022	du 01/09/2020 au 31/08/2021	Variation valeur 1
Produits exceptionnels sur opération de gestion	355	409	-55
Produits exceptionnels sur opération en capital			
Reprises sur dépréciations et tr. de charges	121		121
Produits exceptionnels	476	409	67
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.		-3 780	3 780
Charges exceptionnelles		-3 780	3 780
RESULTAT EXCEPTIONNEL	476	-3 371	3 847
Participation des salariés			
Impôts sur les sociétés	-20 724	-63 283	42 559
BENEFICE OU PERTE	70 290	241 200	-170 910

COMPTES ANNUELS DÉTAILLÉS

Période du

01/09/2021 au 31/08/2022

SAS NEXIOM AUDIT

76 78 rue de Reuilly

75012 PARIS

Siret: 50954459900053

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Signature :





Annexes

Annexe : Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : NEXIOM AUDIT

Annexe au bilan avant répartition et au compte de résultat, présenté sous forme de liste de l'exercice clos le 31/08/2022, se caractérisant par les données suivantes :

Indicateur	Montant
Total du bilan	2 131 878
Résultat	70 290

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Fonds commercial : 5 ans ou selon règle groupe : 65 % sur 15 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Capitaux propres

Composition du capital social

A l'ouverture de l'exercice, le capital social était composé de 47 260 titres d'une valeur nominale de 1 €.

Création de 4040 actions nouvelles de 1 € le 12/07/2022.

A la clôture de l'exercice, le capital social s'élève à 51 300 € composé de 51 300 actions de 1 €.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements n'ont pas donné lieu à comptabilisation sous forme d'une provision. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : variable selon l'ancienneté et le statut cadre / non cadre
- Table de taux de mortalité : TV-88-90

- Départ volontaire des salariés

L'engagement ainsi calculé s'élève à 126 758 € au 31/08/2022.

Complément d'informations relatif au compte de résultat

Effectif moyen

- Cadres : 20
- Non cadres : 5
- Total : 25

.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Les produits de participation s'élèvent à 20 100 € .

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de €, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3755 €
- Honoraires des autres services : 0 €

Faits caractéristiques

La fusion absorption de la société LORAUDIT a été décidée lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 12 juillet 2022.

La fusion a pris effet, comptablement et fiscalement, rétroactivement le 1er septembre 2021, de sorte que la totalité des opérations réalisées par la société LORAUDIT depuis cette date soient considérées comme accomplies par la société NEXIOM AUDIT.

Cette opération a eu pour conséquence l'augmentation du capital social de NEXIOM AUDIT par création de 4040 actions nouvelles de 1 €, portant le capital social à 51 300 €, et le constat d'une prime de fusion de 7 931 €

Autres éléments significatifs à mentionner

Aucun autre élément n'est à signaler à ce titre

NEXIOM AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 51 300 €
Membre du CRCC de Paris
Siège social : 76-78 Rue de Reuilly
75012 Paris
509 544 599 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JANVIER 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Le bénéfice de l'exercice de 70 290 €

Est affecté :

A titre de dividendes pour 70 024,50 €
Soit 1,365 € par action

Au compte « autres réserves » pour le solde.

Le dividende sera payé le 1^{er} jour du mois ouvré qui suit l'assemblée.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 31,395 €, le solde est non éligible.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2019 : 179 588 €, dont éligible à l'abattement de 40 % : 79,80 €

Exercice clos le 31 août 2020 : 189 985 €, dont éligible à l'abattement de 40 % : 85,20 €

Exercice clos le 31 août 2021 : 226 848 €, dont éligible à l'abattement de 40 % : 110,40 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 janvier 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



COMPTES ANNUELS DÉTAILLÉS

Période du

01/09/2021 au 31/08/2022

SAS NEXIOM AUDIT

76 78 rue de Reuilly

75012 PARIS

Siret: 50954459900053

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Signature :





Bilan actif et passif

Bilan Actif et Passif

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciat...	Net au 31/08/2022	Net au 31/08/2021	Variation 1
Capital souscrit non appelé					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	218	218			
Fonds commercial	68 265	55 800	12 465	3 780	8 685
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immobilisations incorp.					
Immobilisations incorporelles	68 483	56 018	12 465	3 780	8 685
Terrains					
Constructions	10 627	8 436	2 192	2 462	-270
Installations tech., mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles	57 911	50 149	7 762	12 181	-4 420
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corp.					
Immobilisations corporelles	68 538	58 585	9 953	14 643	-4 690
Participations	29 980		29 980	29 980	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Immobilisations financières	29 980		29 980	29 980	
Actif immobilisé	167 001	114 603	52 398	48 403	3 995
Matières premières, autres approvisionnement					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commande	3 010		3 010		3 010
Créances clients et comptes rattachés	1 183 843	97 624	1 086 219	1 414 168	-327 949
Autres créances	406 247		406 247	243 071	163 176
Capital souscrit et appelé, non versé					
Créances	1 593 100	97 624	1 495 476	1 657 239	-161 763
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	553 229		553 229	699 331	-146 102
Divers	553 229		553 229	699 331	-146 102
Actif circulant	2 146 329	97 624	2 048 705	2 356 570	-307 865
Charges constatées d'avance	30 775		30 775	16 454	14 321
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Comptes de régularisation	30 775		30 775	16 454	14 321
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion et différence d'évaluation - Actif					
Total Actif	2 344 105	212 227	2 131 878	2 421 427	-289 549

BILAN-PASSIF	Net au 31/08/2022	Net au 31/08/2021	Variation 1
Capital social ou individuel	51 300	47 260	4 040
Primes d'émission, de fusion, d'apport	33 021	25 090	7 931
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserve légale	5 130	4 726	404
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	118 194	103 842	14 352
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	70 290	241 200	-170 910
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Capitaux propres	277 935	422 118	-144 183
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres fonds propres			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Provisions pour risques et charges			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	27 520		27 520
Emprunts et dettes financières diverses	20 823	60 974	-40 152
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	726 349	796 440	-70 091
Dettes fiscales et sociales	591 986	643 489	-51 503
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	451 857	433 997	17 859
Dettes	1 818 534	1 934 901	-116 367
Produits constatés d'avance	35 409	64 408	-28 999
Ecart de conversion - Passif			
Total Passif	2 131 878	2 421 427	-289 549

SARL AGS EXPERTS COMPTABLES

Commissaire aux Comptes de Sociétés
Membre de la Compagnie Régionale de l'Est
12, rue Emile Durkheim
Z.A Hellieule 2 - BP 5165
88105 SAINT-DIE-DES-VOSGES Cédex
Tél: 03 29 56 19 89

NEXIOM AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 51 300 euros
Siège social : 76-78, rue de Reuilly
75012 PARIS

R.C.S. PARIS 509 544 599

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS NEXIOM AUDIT, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**AGS**

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la continuité des règles et méthodes comptables, en particulier en ce qui concerne l'estimation des factures à établir et des dépréciations clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges

Le 12 janvier 2023

SARL AGS EXPERTS COMPTABLES

Représentée par Alexandre KRYLOFF

Commissaire aux Comptes



AGS

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Bilan Actif et Passif

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciat...	Net au 31/08/2022	Net au 31/08/2021	Variation 1
Capital souscrit non appelé					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	218	218			
Fonds commercial	68 265	55 800	12 465	3 780	8 685
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immobilisations incorp.					
Immobilisations incorporelles	68 483	56 018	12 465	3 780	8 685
Terrains					
Constructions	10 627	8 436	2 192	2 462	-270
Installations tech., mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles	57 911	50 149	7 762	12 181	-4 420
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corp.					
Immobilisations corporelles	68 538	58 585	9 953	14 643	-4 690
Participations	29 980		29 980	29 980	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Immobilisations financières	29 980		29 980	29 980	
Actif immobilisé	167 001	114 603	52 398	48 403	3 995
Matières premières, autres approvisionnement					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commande	3 010		3 010		3 010
Créances clients et comptes rattachés	1 183 843	97 624	1 086 219	1 414 168	-327 949
Autres créances	406 247		406 247	243 071	163 176
Capital souscrit et appelé, non versé					
Créances	1 593 100	97 624	1 495 476	1 657 239	-161 763
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	553 229		553 229	699 331	-146 102
Divers	553 229		553 229	699 331	-146 102
Actif circulant	2 146 329	97 624	2 048 705	2 356 570	-307 865
Charges constatées d'avance	30 775		30 775	16 454	14 321
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Comptes de régularisation	30 775		30 775	16 454	14 321
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion et différence d'évaluation - Actif					
Total Actif	2 344 105	212 227	2 131 878	2 421 427	-289 549

BILAN-PASSIF	Net au 31/08/2022	Net au 31/08/2021	Variation 1
Capital social ou individuel	51 300	47 260	4 040
Primes d'émission, de fusion, d'apport	33 021	25 090	7 931
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserve légale	5 130	4 726	404
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	118 194	103 842	14 352
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	70 290	241 200	-170 910
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Capitaux propres	277 935	422 118	-144 183
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres fonds propres			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Provisions pour risques et charges			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	27 520		27 520
Emprunts et dettes financières diverses	20 823	60 974	-40 152
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	726 349	796 440	-70 091
Dettes fiscales et sociales	591 986	643 489	-51 503
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	451 857	433 997	17 859
Dettes	1 818 534	1 934 901	-116 367
Produits constatés d'avance	35 409	64 408	-28 999
Ecart de conversion - Passif			
Total Passif	2 131 878	2 421 427	-289 549

Compte de résultat

Compte de résultat	du 01/09/2021 au 31/08/2022	du 01/09/2020 au 31/08/2021	Variation valeur 1
Vente de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	3 538 341	3 158 834	379 507
Production vendue	3 538 341	3 158 834	379 507
Chiffre d'affaires net	3 538 341	3 158 834	379 507
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	16 400	2 156	14 244
Reprises sur dépréciations et amortissements	11 610	24 042	-12 432
Transferts de charges	6 975		6 975
Autres produits	204	440	-236
Total des produits d'exploitation	3 573 530	3 185 472	388 058
Achat de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de mat. prem. et autres approv.			
Variation de stock (mat prem. et autres approv.)			
Autres achats et charges externes	-1 166 637	-881 881	-284 756
Impôts, taxes et versements assimilés	-49 021	-25 315	-23 707
Salaires et traitements	-1 585 272	-1 415 248	-170 024
Charges sociales	-643 137	-599 948	-43 189
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-18 225	-13 397	-4 828
Dotations aux dépréciations sur immobilisations			
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	-39 664	-15 823	-23 842
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Dotations d'exploitation	-57 889	-29 219	-28 670
Autres charges	-104	-34	-70
Total des charges d'exploitation	-3 502 061	-2 951 645	-550 415
Résultat d'exploitation	71 470	233 827	-162 357
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transférée			
Opérations en commun			
Produits de participations	20 100	75 995	-55 895
Prod. valeurs mob. et créances de l'actif immob.			
Autres intérêts et produits assimilés	452		452
Reprises sur dépréciations et tr. de charges			
Différences positives de change			
Prod. nets sur cess. de VMP			
Produits financiers	20 552	75 995	-55 442
Dotations financières aux amort. et dép.			
Intérêts et charges assimilées	-1 484	-1 968	483
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de VMP			
Charges financières	-1 484	-1 968	483
Résultat financier	19 068	74 027	-54 959
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	90 538	307 854	-217 316

Compte de résultat	du 01/09/2021 au 31/08/2022	du 01/09/2020 au 31/08/2021	Variation valeur 1
Produits exceptionnels sur opération de gestion	355	409	-55
Produits exceptionnels sur opération en capital			
Reprises sur dépréciations et tr. de charges	121		121
Produits exceptionnels	476	409	67
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.		-3 780	3 780
Charges exceptionnelles		-3 780	3 780
RESULTAT EXCEPTIONNEL	476	-3 371	3 847
Participation des salariés			
Impôts sur les sociétés	-20 724	-63 283	42 559
BENEFICE OU PERTE	70 290	241 200	-170 910

Annexe : Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : NEXIOM AUDIT

Annexe au bilan avant répartition et au compte de résultat, présenté sous forme de liste de l'exercice clos le 31/08/2022, se caractérisant par les données suivantes :

Indicateur	Montant
Total du bilan	2 131 878
Résultat	70 290

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Fonds commercial : 5 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : (N-1 175 766 €)

A supprimer ? :

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0 %
- Taux de croissance des salaires : 0 %
- Age de départ à la retraite : 0 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité :

Faits caractéristiques

La fusion absorption de la société LORAUDIT a été décidée lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 12 juillet 2022.

La fusion a pris effet, comptablement et fiscalement, rétroactivement le 1er septembre 2021, de sorte que la totalité des opérations réalisées par la société LORAUDIT depuis cette date soient considérées comme accomplies par la société NEXIOM AUDIT.

Cette opération a eu pour conséquence l'augmentation du capital social de NEXIOM AUDIT par création de 4040 € actions nouvelles, portant le capital social à 51 300 €, et le constat d'une prime de fusion de 7 931 €

Autres éléments significatifs à mentionner